

**Badische Landesbibliothek Karlsruhe**

**Digitale Sammlung der Badischen Landesbibliothek Karlsruhe**

**Protocole de la Commission Centrale pour la Navigation  
du Rhin. 1833-1869**

**1838**

9 (10.7.1838)

**1838**

Session de Juillet

**PROTOCOLE**

**N<sup>o</sup> IX.**

de la Commission Centrale pour la navigation du Rhin.

En présence de M. M. les Commissaires ci-après dénommés.  
 Pour Bade, de M<sup>r</sup> de Kettner.  
 " la Bavière " " de Nau.  
 " la France " " Engelhardt.  
 " la Hesse " " Verdier.  
 " Nassau " " le Baron de Zwierlein.  
 " les Pays-Bas " M<sup>r</sup> Ruhr.  
 " la Prusse " " Westphal, Président.

Majence, le 10 Juillet 1838.

Perception des droits de  
Navigation au bureau de  
Neubourg.

**§ I.**

Réproduction faite du Protocole du 25 Juillet 1837  
 N<sup>o</sup> XII, l'adoption définitive du Tarif convenu, sous la  
 forme d'un Article supplémentaire à l'objet du § II du  
 dit Protocole, a été remise en délibération.

Bade: Se réfère à son vote adhésif au Protocole susmentionné.

Bavière: Par rapport à la question, qui fait l'objet du § II  
 du Prococole N<sup>o</sup> XII de la Session de Juillet 1837,  
 le Commissaire vote, comme celui de Bade, pour  
 l'adoption définitive, au moyen d'un article supplé-  
 mentaire, du Tarif provisoire et actuellement en  
 vigueur du bureau de Neubourg, à moins qu'on ne  
 veuille rétablir de commun accord le Tarif de  
 Neubourg de 1831.

France: Se réfère à sa déclaration au Protocole susmentionné  
 et à celle consignée au Protocole de ce jour N<sup>o</sup> VIII.

Hesse: En supposant l'assentiment général, la Hesse  
 adopte l'article supplémentaire, relatif au changement  
 du

du Tarif de l'octroi du Rhin de Neubourg et de Strasbourg, tel qu'il est projeté dans l'annexe au Protocole N° II du 19 Novembre 1836, en considération aussi de l'engagement pris par la France au §. VIII du Protocole joint à la Convention par rapport à l'usage de l'Ill, et dans la supposition, qu'il trouvera son application analogue à toute autre route navale au dessous de Strasbourg, qui par la suite pourrait encore être construite pour lier cette ville au Rhin.

Nassau. Se réfère à son vote adhésif au Protocole suscité.

Pays-Bas de même

Prusse. Se réfère à sa déclaration au même Protocole.

### Conclusion.

L'accord commun pour l'adoption définitive du Tarif en question, sous la forme d'un Article supplémentaire, n'étant pas encore obtenu, l'objet reste en suspens.

: signé<sup>s</sup> de Kettner,

de Nau,

Engelhardt,

Verdier,

de Kowierlein,

Ruhr,

Westphal.

Pour expédition Conforme  
Le Président de la Commission Centrale.

Doppelmayr  
JF